



Vice de fabrication, non respect garantie

Par **etienne91**, le **15/03/2008 à 19:53**

Bonjour,
Voilà mon problème:
J'ai acheté un sommier en kit à plus de 219€ chez BUT Fresnes fin décembre 2007.
Je ne l'ai monté que début janvier (première erreur!) et en le montant, je me suis rendu compte qu'il était différent du modèle d'exposition mais je n'ai pas réagi.
Des les premières nuits, les lattes ont commencés a sortir de leur support et je me suis retrouvé à devoir me lever pour les remettre. Je me suis rendu au SAV et ils m'ont envoyé quelqu'un pour constater le défaut.
Cette personne nous a prévenu que tous les clients avaient le même problème: que le fabriquant avait changé de structure pour les lattes pour des soucis de rentabilité et que le résultat, on le constatait, était un échec.
Depuis, silence radio de BUT, à chaque appel, on me répond qu'ils attendent des nouvelles du fabriquant.
Est-ce que je suis censé attendre sagement qu'on me fasse signe ou est-ce que je suis censé pouvoir profiter sans stress du sommier que j'ai acheté ?
J'ai adressé un courrier avec AR depuis plus de quinze jour en demandant un remboursement puisqu'ils ne respectaient pas leur engagement de garantie.
Jusqu'ici, aucune réponse.
Que puis-je faire pour me défendre. Est-ce que vous me conseillez de déposer une plainte au commissariat ?
Merci d'avance